



Extrait du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2024

Jeudi 25 avril 2024 à 19 heures,
le conseil municipal de la Commune de PASSY
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire
Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 19 avril 2024

Présents (23) : Raphaël CASTERA-Christèle REBET-Jean FONTAINE- Annette BORDON-
Alain ROGER-Belgin CETIN-Jean-Yves DEMELUN-Delphine CHATRIAN-Clément VALENTIN-
Vanessa TOURNIER-Jean-Pierre MORIN-André THIMJO-Aurélie LE NAVENAN-Maurice
SADZOT-Céline SICOLI-Gaël ARMAND-Anne-Marie FONTAINE-Ludovic PICHON- Renée
TRACHEZ-GICQUEL -Bruno VALENTIN-

Fabrice DUGERDIL- Patrice ATRUZ- Jacques SARTELET

Absents représentés (5) :

- Patrick AMADEI donne pouvoir à Clément VALENTIN
- Rémi KLEIN donne pouvoir à Jean-Yves DEMELUN
- Liliane DUVAL donne pouvoir à Vanessa TOURNIER
- Lisa GROSSET donne pouvoir Jean FONTAINE
- Marie-Charlotte donne pouvoir à Jacques SARTELET

Absents excusés: (4) Véronique VIZET-Taouffig DOUS-Ludwig BIANCHIN-Fabrice PAPET

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Jean FONTAINE ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h09, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées. Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer

(27) DEL2024-84	Objet	Demande de subvention – Travaux de mise en séparatif EU-EP – déconnexion des eaux pluviales – hameau des Plagnes Derrière / PASSY
--------------------	-------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nombre de conseillers

En exercice : 32
Présents : 23
Votants : 28

Certifié exécutoire le :

Compte-tenu de sa transmission le :

son affichage du au

Délibération n°27 (DEL2024-84) - conseil municipal du 25 avril 2024

Demande de subvention – Travaux de mise en séparatif EU-EP – déconnexion des eaux pluviales – hameau des Plagnes Derrière / PASSY

Dans le cadre de son programme d'investissement en assainissement et en gestion des eaux pluviales, la commune de Passy a lancé sur l'année 2024, une opération stratégique permettant de poursuivre les efforts menés depuis une dizaine d'année de réduction des apports d'eaux claires parasites sur le secteur de l'Abbaye et des Plagnes, au Sud du territoire communal.

Ce projet inscrit au plan pluriannuel d'investissement de la commune de Passy, et classé priorité n°2 au schéma directeur des eaux pluviales dressé en 2015, est réalisé dans la continuité des opérations effectuées en 2018 2919, et 2020 sur le secteur aval de l'Abbaye.

Il consiste au renouvellement de 320 ml de collecteur d'eaux usées et en la réhabilitation de 300 ml de collecteur unitaire transformé en réseau de collecte des eaux pluviales. Un ouvrage de rétention – infiltration de 100 m3 environ sera réalisé à l'aval du projet avant raccordement sur le réseau d'eau pluviale puis le milieu naturel. Par ailleurs, un écoulement de surface fera l'objet d'une régularisation foncière et de travaux de sécurisation sur un linéaire de 260 ml.

La Commune de Passy fera réaliser les travaux à partir du mois de Juillet 2024 pour une durée de 6 mois et sollicite l'aide du Conseil Départemental de Haute Savoie dans le cadre de sa politique de l'eau et de l'assainissement pour un montant global de l'opération estimé à 224 723.17 HT, études comprises. Par ailleurs le coût global des travaux hors études est estimé à 594 807.20 € HT.

CONSIDÉRANT que ce projet inscrit au plan pluriannuel d'investissement de la commune de Passy et au dernier schéma directeur des eaux pluviales consiste au renouvellement de 320 mètres environ de canalisations d'eaux usées, à la réhabilitation d'un collecteur existant en réseau d'eaux pluviales et en la réalisation d'un ouvrage de rétention-infiltration.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** :

- ✓ **APPROUVE** le projet de mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées et de déconnexion des eaux pluviales sur le hameau des Plagnes Derrière, évalué à **224 723.17 € HT** ;
- ✓ **DECIDE** de réaliser cette opération sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- ✓ **DECIDE** de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- ✓ **SOLLICITE** l'inscription de ce projet au programme subventionné du Département de la Haute-Savoie.



Fait à Passy, le 25 avril 2024

Le Maire, Raphaël CASTERA



Le secrétaire de séance
Jean FONTAINE